

DECISION DU
6 février 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000005 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 23 janvier 2024, la lettre par laquelle la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'élaboration de la carte communale de POILLY (Marne), par la Communauté Urbaine du Grand Reims dont le siège est à REIMS (51722).

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation du président du tribunal en date du 1^{er} septembre 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Claude VIGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Fabrice DELAITRE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à la Communauté Urbaine du Grand Reims, à M. Claude VIGNON et à M. Fabrice DELAITRE.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 6 février 2024.

Pour expédition conforme
Châlons-en-Champagne, le 7 février 2024
le Greffier,



C. BRISTIEL



Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS